

Convocation faite le 10 novembre 2021

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, COURCIER Delphine, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, JANITOR Angelina, RICHARD Mickaël.

Absents et excusés : CHABOT Freddy, BRETON Jérémy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Mme Isabelle MADIOT est élue secrétaire de séance.

Réhabilitation de l'ancien commerce en logements locatifs : Mission de maîtrise d'œuvre – N° 2021-39

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 25 février 2021 le conseil avait donné son accord pour la réhabilitation de l'ancien commerce sis au 20, rue Principale en deux logements locatifs.

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre faite par la SARL Anthony MORIN, architecte DPLG, 14, rue du Vieux Chemin à Parné Sur Roc (Mayenne), dont le forfait de rémunération s'élève à 32 000.00 € HT pour une estimation des travaux de 360 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancien commerce en 2 logements à la SARL Anthony MORIN, pour un forfait de rémunération de 32 000 € HT.

Demande DETR : Réhabilitation de l'ancien commerce en logements locatifs – N° 2021-40

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation de l'ancien commerce en deux logements locatifs sont éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation des ces travaux est de 360 000.00 € HT soit 432 000.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Sollicite une subvention DETR sur les travaux de réhabilitation de l'ancien commerce en logements locatifs à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les travaux seront financés comme suit :

- DETR	108 000.00 €
- Contrat de territoire, volet habitat.....	103 000.00 €
- Autofinancement.....	221 000.00 €

Cette opération est également inscrite dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

Demande de subvention Contrat de territoire 2016-2021 – N° 2021-41

Suite à la validation par le conseil municipal du projet de réhabilitation de l'ancien commerce en deux logements locatifs, monsieur le maire informe le conseil qu'avant de démolir les dépendances et annexes, il est nécessaire de procéder à un désamiantage de ces locaux. Le coût de cette dépollution est de 27 595.35 € HT.

Dans le cadre du contrat de territoire 2016-2021, la commune bénéficie d'un reliquat de subvention de 11 191.00 €. Monsieur le maire propose d'affecter ce montant au désamiantage des annexes et dépendances de l'ancien commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Sollicite la dotation Contrat de Territoire 2016-2021 d'un montant de 11 191.30 € pour le financement des travaux de désamiantage des annexes et dépendances de l'ancien commerce en vue de sa réhabilitation en logements locatifs.

Les travaux seront financés comme suit :

- Contrat de territoire 2016-2021.....	11 191.30 €
- Autofinancement.....	21 923.12 €

Droit de préemption urbain - N° 2021-42

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente des parcelles cadastrées :

- Parcelles C 292, 296 et 294 : 30, Rue Principale
- Parcelles C 258 et 260, ZH 54 et ZI 73 : 34, Rue Principale – La Touche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Transfert de charges 2021 – Approbation rapport CLECT - N° 2021-43

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2021, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges de la GEMAPI et à l'intégration des charges liées à la prise de compétence Mobilité. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2021 (cf. rapport de la CLECT), celles-ci intégrant également les charges

attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien. Les attributions de compensation définitives 2021 se présentent comme suit :

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Cossé le Vivien											
53011	Astillé	-1 608	1 314	-920	-2 080		-1 686	-4 850		-6 536	
53058	La Chapelle Craonnaise	-16 910	-15 840	-368	-721		-16 929	2 696		-14 233	
53075	Cosmes	-10 351	-9 520	-293	-546		-10 359	727		-9 632	
53077	Cossé-le-Vivien	336 401	333 949	-3 341	-6 833	12 483	336 258			336 258	
53082	Courbeville	-13 885	-12 066	-675	-1 201		-13 942	-3 916		-17 858	
53088	Cuillé	-96	2 475	-907	-1 676		-108			-108	
53102	Gastines	-16 210	-15 729	-174	-318		-16 221	874		-15 347	
53128	Laubrières	-14 859	-13 963	-375	-547		-14 885			-14 885	
53151	Méral	-8 813	-5 786	-1 152	-1 948		-8 886			-8 886	
53186	Quelaines St Gault	-8 059	-8 793	-2 267	-4 524	7 490	-8 094	-12 070		-20 164	
53250	Saint Poix	-19 191	-17 921	-424	-873		-19 218			-19 218	
53260	Simplé	24 792	25 965	-448	-706		24 811			24 811	
Total secteur Cossé le Vivien		251 211	264 085	-11 344	-21 973	19 973	250 741	-16 539	0	234 202	0
Total AC positives (à verser aux Cnes)		361 193	359 914				361 069			361 069	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-109 982	-95 829				-110 328			-126 867	

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Craon											
53012	Athée	-41 394	-39 720	-527	-1 173		-41 420	6 635		-34 785	
53018	Ballots	17 580	21 260	-1 357	-2 410		17 493			17 493	
53035	Bouchamps les Craon	-30 332	-28 606	-602	-1 182		-30 390	2 679		-27 711	
53068	Chérancé	-17 522	-17 354	-165			-17 519	3 681		-13 838	
53084	Craon	772 066	786 505	-4 817	-9 900		771 788			771 788	
53090	Denazé	-8 379	-8 210	-173			-8 383	962		-7 421	
53135	Livré la Touche	-72 040	-69 824	-785	-1 471		-72 080	970		-71 110	
53148	Mée	-13 650	-13 421	-238			-13 659	112		-13 547	
53165	Niaflès	-9 544	-8 517	-370	-680		-9 567			-9 567	
53180	Pommerieux	-60 634	-58 549	-697	-1 427		-60 673			-60 673	
53251	St Quentin les Anges	-17 721	-16 378	-470	-930		-17 778			-17 778	
Total secteur Craon		518 430	547 186	-10 201	-19 173	0	447 812	15 039	0	462 851	
Total AC positives (à verser aux Cnes)		789 646	807 765				789 281			789 281	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-271 216	-260 579				-271 469			-256 430	

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Renazé											
53033	La Boissière	2 159	2 282	-125			2 157	1 570		3 727	
53041	Brains/les Marches	5 078	5 355	-286			5 069	206		5 275	
53073	Congrier	234 013	236 673	-945	-1 762		233 966			233 966	
53098	Fontaine Couverte	21 109	22 338	-458	-792		21 088	482		21 570	
53188	Renazé	285 471	292 473	-2 670	-4 491		285 312		-4 125	281 187	-4 124
53191	La Roë	4 889	5 661	-256	-534		4 871	206		5 077	
53192	La Rouaudière	5 900	6 235	-337			5 898			5 898	
53197	St Aignan/Roë	30 915	33 557	-945	-1 750		30 862			30 862	
53214	St Erblon	6 262	6 440	-178			6 262	-1 067		5 195	
53240	St Martin du Limet	18 126	19 386	-459	-818		18 109			18 109	
53242	St Michel de la Roë	8 533	9 335	-274	-529		8 532	103		8 635	
53253	St Saturnin du Limet	146 320	147 832	-532	-1 001		146 299			146 299	
53258	La Selle Craonnaise	47 628	50 125	-984	-1 535		47 606			47 606	
53259	Senonnes	12 819	14 022	-369	-845		12 808			12 808	
Total secteur Renazé		829 222	851 714	-8 818	-14 057	0	828 839	1 500	-4 125	826 214	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		829 222	851 714				828 839			826 214	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0				0			0	

Totaux			1 662 985	-30 363	-55 203	19 973	1 527 392	0	-4 125	1 523 267	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		1 980 061	2 019 393				1 979 189			1 976 564	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-381 198	-356 408				-381 797			-383 297	

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 6 octobre 2021, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve le rapport de la CLECT.

Divers

- Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de trois tables de pique-nique en bois pin Douglas « sud de France », finition saturée pour un prix de 1 170.00 € HT (1 404.00 € TTC).

- Opération Noël pour les enfants de la commune : Nous n'avons pas pu trouver un animateur pour Noël. M. le maire propose de renouveler l'opération comme les années précédentes. Il est proposé la date du 19 décembre, à voir avec l'association Saturn'Anim si elle propose une activité.

- Monsieur le maire informe le conseil du projet de renouvellement des tables de la salle des loisirs.

- Date de la prochaine réunion : Jeudi 16 décembre 2021.